COLLECTION ARTHUR SAVAÈTE A 5 FRANCS.

VOIX CANADIENNES

VERS L'ABÎME

— TOME III —

PAR

ARTHUR SAVAÈTE

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. »
(Léon XIII, lettre *Sæpe numero*, 18 août 1883).

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. »
(Léon XIII à dom Gasquet : voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin.*)

PARIS
ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR
15, RUE MALEBRANCHE, 15 (PANTHÉON), Ve.

—



III

LA SOURCE DU MAL DE L'ÉPOQUE AU CANADA

par un catholique

AVANT-PROPOS. — Personne n'ignore que les catholiques de la province de Québec sont depuis longtemps dans un état de grande souffrance, et que leur condition, loin de s'améliorer, empire chaque jour.

Depuis longtemps aussi le Saint-Siège, toujours très disposé à remédier aux maux qu'on lui signale, tente, tantôt par un moyen, tantôt par un autre, d'extirper le mal qui nous dévore, et, malheureusement, loin d'avoir obtenu le résultat qu'il veut atteindre, il se trouve toujours en face de difficultés de plus en plus grandes. Aujourd'hui, en particulier, bien que nous ayons eu plusieurs réponses et décrets de Rome, et même la visite d'un délégué apostolique (Mgr Geo-Conroy, évêque d'Ardagh, en Irlande, 1877-78), le malaise qui règne parmi nous va toujours croissant. Les choses en sont rendues à ce point que, malgré tous les moyens de répression dont on a fait usage pour l'empêcher de se manifester, il s'accentue, même publiquement, avec une force telle qu'il faut bien admettre qu'il a de graves raisons d'être.

A quoi cela tient-il? Qui peut ainsi donner échec à tant d'efforts, vigoureux et persévérants, qu'on a faits pour nous mettre en possession d'une durable et solide tranquillité? Le voici :

Certains hommes trop nombreux, hélas! dans la province de Québec, et notamment les Messieurs du Séminaire de

Québec, ont conspiré entre eux pour tromper le Saint-Siège, et lui faire envisager sous un jour tout à fait faux l'état de choses qui règne au Canada, ainsi que les événements qui s'y déroulent. De là, il est arrivé que les Congrégations romaines, auxquelles plusieurs de nos affaires les plus importantes ont été soumises, se sont constamment trouvées comme enveloppées dans un tel réseau d'intrigues et de ruses combinées avec la plus parfaite habileté, qu'elles n'ont jamais pu connaître notre véritable situation. En conséquence, il ne leur a pas été possible de nous donner les solutions que requéraient nos maux, et encore moins celles que demandaient les intérêts de la justice et de la vérité. Elles n'ont pu nous sortir de l'impasse, parce qu'il y en a parmi nous qui, hypocrites ou jouets inconscients entre les mains des affiliés aux sociétés secrètes, ont mis tout en œuvre, remué ciel et terre, pour prouver à Rome que l'impasse était pour nous le souverain bien.

Et nous ne faisons pas injure à Rome en parlant de la sorte, car Rome peut être trompée sur les faits, surtout quand ils ont lieu à deux mille lieues de distance, et qu'il arrive souvent qu'on est trompé sur ce qui se passe à vingt pas de soi, et même à une distance moindre.

Et ici, qui oserait accuser Rome, parce qu'elle n'a pas encore réussi à voir clair dans nos affaires, quand ceux qui vivent au pays et qui devraient y voir clair tout les premiers, ne le peuvent ou ne le veulent pas? C'est triste à dire, mais c'est la pure vérité.

Ce qui fait que notre situation n'est pas comprise, même par plusieurs qui vivent au Canada, c'est que l'on n'a pas de vue d'ensemble sur tous les faits qui se sont produits au milieu de nous. Cette vue d'ensemble, nous allons essayer de la donner, et telle est la raison d'être de ce travail.

Nous le faisons en conscience, ne nous appuyant que sur des faits publics, ou qui, s'ils ne sont pas publics, peu-

vent être amplement prouvés. Nous avons en main tout ce qu'il faut pour cela[1].

I. — *Situation d'ensemble ; erreurs gallicanes qui ont eu généralement cours au Canada jusqu'à ces dernières années ; faits qui le prouvent*

Le Canada a d'abord été une colonie française. Il est demeuré dans cette condition jusqu'en 1759, c'est-à-dire, à peu près pendant cent cinquante ans. Durant cette période, alors que dominaient en France les funestes erreurs dites *gallicanes*, il a nécessairement dû boire à la coupe de ces erreurs, et il y a bu à longs traits. Ce qui le prouve, ce sont des faits, et des faits si nombreux qu'il serait trop long de les citer.

Ces faits, d'ailleurs, se trouvent consignés non-seulement à chaque page de notre histoire, politique et religieuse, mais encore à chaque page, on pourrait dire, du code civil qui nous régit.

Nos lois, en effet, ont jusqu'ici gardé une forte empreinte de gallicanisme, et il en a été de même de l'enseignement théologique. Ainsi, par exemple, des légistes canadiens ont cru et croient encore, d'après l'enseignement reçu, que l'autorité civile peut introduire ou faire disparaître des empêchements dirimants de mariage, se prononcer sur la validité de ce sacrement, et conséquemment décréter le divorce. Des légistes canadiens ont cru et croient encore, avec nombre d'adeptes, que le pouvoir séculier peut et doit s'immiscer dans l'administration des biens ecclésiastiques, les taxer, déterminer et fixer les limites au delà desquelles il n'est plus permis aux corporations et aux communautés religieuses de posséder ; abolir les dîmes en tout ou en partie. Des légistes canadiens ont cru et croient encore que les marguilliers ou

---

1. Ainsi parlait le catholique en 1881. Ce qu'il pouvait prouver alors, nous l'avons fait pièces en mains et nous continuerons.

fabriciens tiennent leurs attributions et leurs pouvoirs de l'autorité civile, et que les paroisses canoniquement érigées sont comme si elles n'existaient pas, sous tous les rapports, tant que l'autorité civile n'a pas reconnu leur existence. Des légistes canadiens ont cru et croient encore que le pouvoir civil a le droit de condamner le prêtre, qui refuse les sacrements à un indigne, comme coupable de diffamation ou d'avoir exercé une injuste pression; de le forcer à donner la sépulture ecclésiastique à celui que les lois de l'Eglise privent de cet honneur, en punition de certaines fautes; puis enfin de déclarer, après avoir examiné ses paroles et ses discours dans une enquête juridique, si, dans la chaire de vérité, il a ou non rempli convenablement son ministère sacré.

Nombre d'hommes, pieux du reste et d'une vie irréprochable, ont nourri et caressé ces erreurs, parce qu'ils les tenaient de leur éducation et qu'ils avaient vécu dans une atmosphère qui en était tout imprégnée.

D'un autre côté, les élèves des grands séminaires de Québec et de Montréal ont étudié, jusqu'à ces dernières années, la théologie dans les auteurs français, dont les principes étaient fortement entachés de jansénisme et de gallicanisme. Avec un mince bagage de cette science viciée, ils étaient peu en état, lorsqu'ils devenaient prêtres, de reconnaître et de combattre un mal dont ils étaient eux-mêmes atteints.

Un homme qui est mort, il n'y a pas encore quarante ans, que le Séminaire de Québec regarde comme une de ses gloires, qui en fut le Supérieur pendant de longues années, qui enseigna longtemps la théologie et la philosophie, et qui était écouté partout comme un oracle, même par les évêques, M. le vicaire général Jérôme Demers, n'hésitait pas à affirmer à ses élèves, entr'autres propositions gallicanes, que le Pape n'est pas infaillible et que le Concile est au-dessus du Pape. Cet homme cependant avait de grands mérites, mais

il était le fils de son éducation et professait les idées dominantes[1].

Il faut dire la même chose de M. Louis Jacques Casault, autre Supérieur du Séminaire de Québec et premier Recteur de l'Université Laval. Cet homme très bien doué et plein de vertus, avait aussi de singulières idées qui étaient le fruit de son éducation. Une de ses idées, que le Séminaire de Québec respecte encore, au moins dans la pratique, *c'est qu'il ne faut donner d'enseignement religieux aux élèves qu'une fois la semaine. La raison, c'est que de fréquentes leçons de catéchisme les familiarisent trop avec la religion et leur ôtent ainsi du respect pour elle*[2]. Ils finissent par mettre l'enseignement religieux sur le même pied que les autres études et par en faire peu de cas.

De là l'idée qui règne dans la même institution que la littérature, les sciences, les arts; le droit et la médecine sont choses d'où la religion peut être absente, sans qu'elles en souffrent. On exige seulement que la littérature, les arts et les sciences ne l'attaquent pas, au moins directement, et voilà tout.

Ajoutons à tout cela que la plupart des évêques de Québec ont regardé leur autorité comme une autorité à peu près absolue que rien ne peut contrôler. La loi canonique, c'était leur seule volonté propre, le pur arbitraire. Un pareil système était commode pour eux, mais ne présentait pas les mêmes avantages aux prêtres et aux curés qui avaient à exécuter leurs décisions ou leurs sentences.

---

1. On peut faire un éloge semblable des mérites de M. Dominique Granet, mort supérieur de MM. les Sulpiciens de Montréal en 1866.

M. Granet, né en France, arrive au Canada en 1843, et devient professeur de théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal.

Gallican bien connu de tous ceux qui l'ont fréquenté, il défendit les thèses gallicanes jusqu'à sa mort.

Mais, comme M. Jérôme Demers, M. Granet a été malheureusement aussi fils de son éducation : et la vérité nous oblige à faire les mêmes réserves au sujet de sa doctrine. (*Note* de 1909.)

2. C'est l'éditeur qui met les passages saillants en italique. Cette note vaut pour la suite de *La Source du Mal.*

Quelques-uns, parmi ces derniers, se demandèrent un beau jour comment ils se faisait qu'ils n'eussent que le devoir d'une soumission aveugle à remplir, et jamais de droits à faire valoir et à exercer. Ils eurent en conséquence l'idée de chercher justice et protection dans les lois de l'Eglise. Ils se pourvurent donc de bons auteurs et se mirent à étudier le droit canonique.

Ce procédé déplut infiniment à l'archevêché de Québec. On regarda d'un fort mauvais œil ces prêtres qui se livraient à l'étude du droit canonique, et l'on se dit que c'étaient des rebelles qui se munissaient d'armes pour s'insurger contre la volonté de l'archevêque[1].

Un appel à Rome était quelque chose de si insolite, qu'on le regardait comme un fait absolument anormal, et comme le *nec plus ultra* de ce que pouvait produire l'esprit d'insubordination. Ecrire à Rome *pour se plaindre surtout*, c'était le droit des seuls évêques. Tel était si bien le cas encore tout récemment, qu'en juillet 1870, les prêtres d'une des principales maisons d'éducation du Canada, le Collège de Sainte-Anne, en ayant appelé à Rome de la conduite tout à fait arbitraire que Mgr l'archevêque de Québec voulait tenir à leur égard, en punition de ce qu'ils avaient combattu le libéralisme catholique et favorisé la réforme chrétienne des études, reçurent du vénérable prélat une lettre dans laquelle il leur disait : « Votre appel à Rome n'est qu'une *fanfaronnade* « *ridicule*. Vous prétendez par là échapper à l'autorité de « votre archevêque, mais vous n'y réussirez point. Vous êtes « des révoltés et je *vous interdirai tous*[2]. »

1. J'éditais récemment le *Traité théorique et pratique du Droit canonique* (en français), par Mgr Anselme Tilloy et fis une propagande active pour répandre cet ouvrage approuvé et d'une utilité incontestée. Je lançais les prospectus avec cartes-réponses préalablement affranchies. Sur 20.000 cartes lancées, il m'en revint près de 2.000 avec des appréciations variées, qui se résumaient en celle-ci : Nous apprendrons le Droit canon quand nos Evêques le respecteront et l'appliqueront. C'était avant la Séparation des Eglises et de l'Etat. (*Note* de 1909.)

2. Mgr Baillargeon était un prélat d'un caractère naturellement très doux : mais le libéralisme de son entourage et l'influence du recteur

Mgr Baillargeon, alors archevêque de Québec, n'écrivait de telles choses que sous la dictée de son unique conseiller, M. le vicaire général E. A. Taschereau, aujourd'hui son successeur. Et afin de décourager tous ceux qui auraient été inclinés à suivre l'exemple des Messieurs du Collège de Sainte-Anne, l'archevêché de Québec faisait dénigrer publiquement ces Messieurs par un journal à idées très avancées, le *Journal de Québec*. Quiconque se serait avisé de prendre la défense de ces prêtres, représentés comme de vrais schismatiques, aurait encouru la disgrâce de Mgr l'archevêque.

II. — *Le Canada après la Conquête. — Situation particulière du bas-Canada ou province de Québec*

Lorsque vint la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris, en 1763, la situation, comme on l'imagine bien, ne devint pas meilleure, quoique le libre exercice de la religion du culte catholique eût été solennellement garanti par le traité[1].

Un peu plus tard, en 1774, par l'acte dit *Acte de Québec*, on garantit de nouveau aux Canadiens-français la libre profession de leur religion.

Malgré ces garanties, des efforts continus furent faits par nos nouveaux maîtres pour nous gêner dans l'exercice de notre liberté religieuse et de nos droits de catholiques. L'autorité ecclésiastique, trop disposée déjà, par la profession

---

de l'Université Laval, M. le Grand Vicaire E. A. Taschereau, son conseiller ordinaire, avaient fini par déteindre considérablement sur lui. (Note de 1909.)

1. Strictement parlant, le Canada ou Nouvelle-France, renfermait, lors des capitulations de Québec et de Montréal et du traité de Paris, en 1763, une partie considérable des Etats-Unis; et, de plus, toutes les vastes régions (le Manitoba, l'Alberta, la Saskatchewan et territoires) situées au nord des frontières actuelles de la République américaine jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Tous les catholiques de ces pays peuvent donc se réclamer de la liberté religieuse garantie par les Capitulations et le Traité de 1763. (*Note* de 1909.)

des erreurs gallicanes, à céder à l'autorité civile, fut loin, vu les embarras croissants, d'avoir le loisir de se débarrasser de ces erreurs. Elle s'y cramponnait, au contraire, comme au seul moyen de résoudre plus à l'amiable les difficultés qui se présentaient.

Les Canadiens surent néanmoins opposer une invincible résistance aux prétentions de l'Angleterre, lorsque ces prétentions devinrent intolérables. Et ils triomphèrent par cette résistance opiniâtre. C'est ce qui prouve évidemment que si, dans la suite et surtout à l'époque actuelle, on eût résisté avec énergie et persévérance sur toute la ligne, on eût aussi, à la fin, remporté une complète victoire.

Lors de la conquête du Canada par l'Angleterre, les Canadiens-français habitaient cette partie du Canada située à l'Est et appelée jusqu'à ces derniers temps Bas-Canada, et aujourd'hui Province de Québec. Quant à la partie Ouest du Canada, qui s'est appelée Haut-Canada, jusqu'en 1867, et qui se nomme aujourd'hui province d'Ontario, l'Angleterre se hâta de la coloniser par une émigration entièrement protestante. C'est là aussi ce qu'elle avait fait dans les provinces sur les bords de l'Atlantique, appelées pour cette raison *Provinces Maritimes*, c'est-à-dire dans la Nouvelle-Ecosse, l'Isle du Prince Edouard et le Nouveau-Brunswick. Avant la conquête du Canada, elle avait chassé de ces provinces, par d'horribles persécutions, à peu près tous les habitants catholiques d'origine française (les Acadiens).

Il est donc bien clair par là que les Provinces Maritimes, de même que la province d'Ontario ou Haut-Canada, sont devenues depuis longtemps des provinces presque exclusivement anglaises et protestantes, tandis que la province de Québec ou Bas-Canada, est restée française et catholique, ayant toujours plein droit, d'après le traité de 1763 et les garanties subséquentes, à l'exercice parfaitement libre du culte catholique. On voit ici de suite qu'il eût été très inexact, même quelque temps après la conquête, de repré-

senter comme identiques la situation politique et religieuse de la province de Québec ou Bas-Canada, et celle des autres provinces anglaises dans le nord de l'Amérique.

Si tel est bien le cas, comme il n'y a pas à en douter, c'est donc aujourd'hui surtout un mensonge des plus manifestes que de représenter la province de Québec, parce qu'on y compte un certain nombre de protestants, dans les mêmes conditions d'existence que les autres provinces anglaises, comme aussi d'insinuer et de vouloir faire croire que nous pouvons être persécutés et écrasés par ces protestants. C'est également mentir que d'assimiler notre situation à celle des catholiques qui vivent aux Etats-Unis. Nous avons, en effet, parfaite liberté de professer la religion catholique dans la province de Québec, et nous pouvons de plus nous y organiser sous tous les rapports aussi catholiquement qu'on le faisait au moyen âge.

Les protestants, quoi qu'on ait dit et quoi qu'on ait tenté en ces derniers temps pour les soulever, n'y mettent aucun obstacle. Ceux qui s'y opposent sont des libéraux de notre race, libéraux dont les chefs sont de francs impies, mais des impies qui, pour la plupart, se déguisent et se cachent, et qui parfois osent même se proclamer catholiques sincères et dévoués, afin de calmer les craintes qui naissent à leur endroit et d'accomplir ainsi plus facilement leur œuvre de destruction.

III. — *Idées révolutionnaires au Canada et leurs conséquences politiques*

Le Canada, séparé de la France au point de vue politique par la cession de 1763, ne discontinua point d'avoir des relations avec elle et de lui demeurer attaché par le cœur. Il suivait la marche de ses idées et se pourvoyait chez elle de tous les livres dont il croyait avoir besoin. Il tâchait même de s'inspirer, autant qu'il le pouvait, dans les journaux

publiés chez elle. L'affection, bien plus que l'intelligence et le jugement, présidait à ce travail de l'esprit. Aussi finit-on par voir un certain nombre de nos personnages marquants professer des idées impies, voltairiennes et révolutionnaires, lesquelles ne contribuèrent pas peu à exciter parmi nous des mouvements révolutionnaires.

Le principal auteur de ces mouvements fut Louis-Joseph Papineau, véritable tribun, dont la parole exerçait un grand empire sur les masses. Après avoir mis tout le Canada en feu, il se sauva en France. Là, il se lia d'amitié avec les hommes les plus impies et les plus révolutionnaires, puis, quand la tempête fut calmée et l'amnistie proclamée en faveur de tous ceux qui avaient pris part à l'agitation, il se hâta de revenir au pays[1].

A cette époque, les provinces anglaises de l'Amérique du Nord avaient chacune son gouvernement séparé sous le contrôle de la métropole. C'était un grand avantage pour nous, Canadiens-français, puisque nous pouvions avoir l'espoir d'échapper, dans un avenir assez prochain, à toute influence protestante dans la confection de nos lois.

La révolte de 1837 vint tout compromettre. L'Angleterre sévit contre les principaux auteurs et fauteurs de cette révolte, et, afin d'empêcher le retour de semblables crises, elle força le Bas-Canada à s'unir politiquement au Haut-Canada. Les deux provinces devaient être régies par un seul et même gouvernement.

L'union législative du Bas-Canada et du Haut-Canada fut consommée en 1840, et les catholiques du Bas-Canada eurent alors de nouveau la garantie que tous leurs droits religieux seraient respectés et sauvegardés. Nous fûmes obligés cependant, et cela, jusqu'en 1867, de lutter sérieusement contre le protestantisme dans l'administration de la chose

1. Louis-Joseph Papineau, ayant refusé obstinément le ministère du prêtre à ses derniers moments, a été privé de la sépulture ecclésiastique. (*Note* de 1909.)

publique, et dans la confection de nos lois. *La lutte fut d'autant plus sérieuse que tous nos impies et nos libéraux faisaient cause commune avec les protestants.* Sans cela, même malgré l'union législative du Bas-Canada et du Haut-Canada, nous eussions toujours tenu facilement ces derniers en échec.

IV. — *Progrès des idées révolutionnaires. — Manière d'agir de nos libéraux impies. — Leurs principes*

Les idées impies et révolutionnaires, importées de France, surtout par le trop fameux Papineau, continuèrent de régner parmi un bon nombre de nos compatriotes instruits, et elles prirent de la consistance à ce point qu'elles eurent des organes de publicité, malheureusement trop nombreux et trop répandus! Qu'il suffise de citer l'*Avenir*, le *Défricheur*, le *Pays*, le *National* de Québec, la *Lanterne*, le *Journal de Saint-Hyacinthe*, le *Constitutionnel*, le *National* de Montréal, et le *Bien Public*.

Dans ces journaux, comme dans le *Journal de Québec*, l'*Evénement*, la *Tribune*, la *Patrie*, la *Concorde*, la *Gazette de Sorel*, l'*Union* de Saint-Hyacinthe et l'*Electeur*, qui se publient encore actuellement, les principes que l'on faisait valoir, en les commentant, n'étaient autres que les principes promulgués dans la fameuse *Déclaration des Droits de l'homme* de la France de 89. Ces funestes principes sont aujourd'hui ancrés bien profondément dans la tête d'un grand nombre de Canadiens-français; mais plusieurs savent adroitement les dissimuler, lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils compromettraient leur cause s'ils parlaient trop ouvertement.

Tous ceux qui sont à la tête du parti libéral, dans la province de Québec, travaillent avec une persévérante énergie, mais aussi avec la prudence du serpent, à la destruction du catholicisme. Pour qu'on ne se défie pas d'eux et que par suite on ne les dérange point dans leurs criminelles manœu-

vres, ils se disent catholiques lorsqu'ils se sentent serrés de trop près, ou qu'ils s'aperçoivent que leurs tendances inspirent de graves inquiétudes. Ils n'hésitent pas même, lorsqu'ils se flattent d'atteindre leur but par ce moyen, à signer des professions de foi catholique qu'ils font passer sous les yeux des Congrégations romaines. Ils veulent par là donner à croire à Rome qu'on les calomnie et qu'on les persécute au Canada par pur esprit de parti. Ils ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen quand ils espèrent réussir; mais, comme l'iniquité se ment à elle-même, ils se démasquent de temps à autre et font l'étalage de leurs véritables sentiments. C'est ce qui a lieu chaque fois qu'ils croient avoir assez bien préparé les esprits à recevoir leurs doctrines empoisonnées.

Ils veulent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et même l'omnipotence de l'Etat; ils cherchent à semer partout la défiance envers le clergé qu'ils représentent comme ayant soif de richesses et de domination; ils soutiennent que toute loi, lorsqu'elle a été l'expression de la volonté d'une majorité, est juste et obligatoire, fût-elle en contradiction directe avec le droit ecclésiastique ou civil; ils nient à l'Eglise et au Pape le droit d'intervenir dans les questions politiques, parce que, disent-ils, la religion est tout à fait étrangère à ces questions; ils réclament la liberté de conscience, la liberté de la presse, et la liberté de tout faire sur le terrain politique; ils travaillent de toutes leurs forces, tout en paraissant agir de concert avec les évêques, qui ont été faits membres du Conseil de l'Instruction Publique, en 1796, par l'intermédiaire d'hommes bien disposés, à séculariser l'éducation, et ils ont déjà obtenu de beaux succès en ce sens; ils enseignent, d'un autre côté, que les Papes, les évêques et les prêtres ont exercé un empire tyrannique sur les nations et qu'ils les ont tenues pendant des siècles dans l'ignorance et l'abrutissement; ils disent enfin que le vrai progrès consiste surtout à se débarrasser de cette humiliante servi-

tude, vu que nombre de Papes et d'évêques ont été de grands scélérats, et que Pie IX lui-même a été un Pontife inique. Tels sont, à l'heure présente, les principes de nos libéraux avancés, de ceux qui sont à la tête du parti, et toutes ces abominations, répandues dans plusieurs journaux, se trouvent condensées dans une brochure écrite à Montréal, en 1873, sous le titre de *Grande Guerre Ecclésiastique*, par M. L. Dessaulles, l'un de leurs chefs les plus accrédités. Tous l'avaient encouragé et tous l'ont applaudi.

Aujourd'hui même, la Révolution déploie plus d'activité que jamais parmi nous. Nos impies sont en relations très intimes avec les radicaux de France. Ils correspondent avec ces derniers, les consultent, se concertent avec eux et s'encouragent mutuellement. La France radicale veut faire le Canada à son image. La chose est secrète jusqu'à un certain point, mais elle a fini par être connue d'un certain nombre de personnes. Il y a plus. Comme il y a parmi nous, à l'heure présente, une assez grande agitation à propos de l'enseignement que donnent les écoles primaires et secondaires, plusieurs de nos laïques influents, que l'on croyait bien disposés envers l'Eglise, se mettent à la remorque des radicaux. C'est, en effet, dans des *Revues*, publiées par ces derniers, qu'ils puisent leurs idées de réforme, et ils les répandent ensuite partout au moyen de la presse.

Pour avoir où se retremper et aussi pour faire la conquête de jeunes et nombreux adeptes, nos libéraux impies parvinrent, vers 1858, à former la grande majorité des membres d'une célèbre institution littéraire, fondée à Montréal depuis longues années, et qui portait le nom de l'Institut-Canadien. Devenus maîtres de cet Institut, ils encombrèrent ses bibliothèques de livres très pernicieux. Ils mirent et mettent encore ces livres, de même que les plus mauvais journaux, publiés ici et à l'étranger, surtout en France, à la disposition de tous et des jeunes gens en particulier. Ils sont nombreux

ceux qui vont encore puiser à cette source empoisonnée, mais la plupart ont soin d'y puiser secrètement, et surtout de déguiser pour un temps leurs véritables sentiments[1].

Mgr Bourget, qui a si bien mérité de l'Eglise pendant son long épiscopat, et qui vit aujourd'hui, retiré des affaires, dans le calme de la méditation et de la prière, avait agi avec une juste sévérité à l'égard des membres de l'Institut Canadien. Ils s'en plaignirent au Saint-Office, et protestèrent auprès de lui, de leur parfaite orthodoxie, ainsi que de leur humble et entière soumission à l'Eglise. Le Saint-Office se laissa prendre à ces protestations mensongères, et il allait adresser un *monitum* à Mgr Bourget, lorsque le vénérable prélat, averti à temps, lui remit des pièces venant d'eux-mêmes et qui ne permettaient plus d'avoir de doutes sur leur culpabilité.

Nos libéraux impies, qu'on a aussi appelés *rouges*, et qui, dans ces derniers temps, se sont donné le nom de *réformistes* pour se débarrasser de l'odieux qui pesait sur eux, ont enfin essayé à plusieurs reprises de saisir les rênes du gouvernement. Leur but en cela était d'assurer le triomphe de leurs idées et de leur faire prendre corps dans les faits et dans la législation. Ils ont presque toujours été tenus en échec par ceux qu'on appelle *Conservateurs*. Ces derniers, en général, ont été fort bien disposés ; mais, comme ils vivaient dans un milieu tout imprégné de gallicanisme et d'idées fausses, n'ayant, pour la plupart, reçu qu'une éducation très défectueuse, ils n'ont pu se défendre de professer certains principes condamnables. Il y a entre eux et les libéraux cette différence qu'ils ont été de bonne foi, généralement.

---

1. Les livres de l'Institut Canadien ont été transportés depuis à la bibliothèque gratuite de l'Institut Fraser (protestant) de Montréal. C'est là que se trouvent maintenant, mis à la disposition du public, les mauvais livres du défunt Institut Canadien, avec les pires publications qui y vont chaque jour de France. (*Note* de 1909.)

V. — *Nouvelle Constitution donnée au Canada. Confédération des Provinces en vue surtout de favoriser les Catholiques du bas-Canada*

Dans nos débats et nos luttes parlementaires, le Bas-Canada aurait toujours paralysé les efforts du fanatisme protestant et orangiste du Haut-Canada, si tous nos députés canadiens français se fussent entendus pour défendre nos véritables intérêts. Mais nos libéraux, c'est-à-dire nos *rouges*, assez nombreux au Parlement, ont constamment prêté main-forte à nos ennemis acharnés, comme nous l'avons déjà dit. Les choses en vinrent à un tel point qu'il n'y eut plus moyen pour le Bas-Canada et le Haut-Canada de marcher ensemble sous le système de l'union législative. On résolut alors, pour remédier aux embarras de la situation, de former une Confédération de toutes les provinces de l'Amérique anglaise.

D'après ce changement de constitution, il devait y avoir un Parlement, appelé Parlement fédéral, qui s'occuperait uniquement de toutes les questions d'un intérêt général, c'est-à-dire des questions qui intéresseraient toute la Confédération, parlement où chaque province, formant partie de la confédération, enverrait des députés en nombre proportionnel à son importance et à sa population. On devait, de plus, créer autant de parlements locaux ou provinciaux qu'il y a de provinces, et c'était dans ces parlements que devaient être traitées et réglées les affaires provinciales, que devaient surtout être défendus et protégés les intérêts religieux de chaque province.

Nos conservateurs catholiques insistèrent particulièrement sur la formation des parlements provinciaux, dans le but spécial de permettre au Bas-Canada ou Province de Québec, où les catholiques sont bien plus nombreux que les protestants, de se gouverner par des lois vraiment catholiques. Sans cette considération il n'y aurait eu nulle part de parlements provinciaux, car toutes les provinces anglaises de

l'Amérique du Nord, autres que la province de Québec, étant protestantes dans la grande majorité de leurs habitants, le seul et même parlement fédéral, qu'on appelle aussi parlement de la *Puissance*, eût suffi pour toutes.

La confédération, telle que nous venons d'en exposer l'idée, fut établie en 1867, au grand désappointement et au grand mécontentement de nos *rouges*, qui comprenaient fort bien que ce nouveau système d'organisation politique était destiné à déjouer les plans de leur impiété. Aussi lui déclarèrent-ils l'opposition la plus acharnée, tandis que la plupart des protestants, mus par un sentiment d'équité naturelle, s'y montrèrent favorables.

La province de Québec, que nos rouges tenaient à gouverner par des lois non catholiques et même anti-chrétiennes, allait avoir un parlement local composé de députés presque tous catholiques, et échapper de cette façon à leur funeste influence. Il y avait là vraiment de quoi les désespérer.

VI. — *Ruses des libéraux impies pour arriver à dominer*

Ils ne se tinrent pas pour battus cependant, et formèrent le projet de dominer au parlement fédéral, avec l'aide des protestants; puis, cela obtenu, de dominer ensuite dans le parlement provincial de Québec. L'influence qu'exerce le parlement fédéral dans les élections locales leur faisait espérer ce résultat, s'ils parvenaient à y prévaloir. Dominer dans le parlement provincial de Québec était chose de souveraine importance pour eux, puisque le catholicisme, qu'ils voulaient détruire, avait son château-fort dans la province de Québec.

Leur tactique, pour se faire élire députés, fut de se tenir cois et tranquilles pendant un temps, et paraître avoir renoncé en grande partie à leurs idées pour en adopter de meilleures. En conséquence, ils répudièrent le nom de *rouges* et prirent celui de *libéraux*, et plus tard celui de *réformistes*.

Par ce travestissement et par cette tactique, ils trompèrent un grand nombre de bonnes âmes qui n'aiment rien tant que de croire à la disparition du mal pour n'avoir pas à le combattre.

Dans le même temps, les conservateurs, qui avaient eu l'idée de la Confédération et qui étaient parvenus à la réaliser professaient de bonne foi, pour la plupart, comme nous l'avons déjà dit, certains principes condamnables, et ils agirent conformément à ces principes. La presse catholique, quoique favorable à ces hommes, combattait leurs principes et les actes qui en furent la conséquence. Les *rouges* ou *libéraux* feignirent alors d'être fort scandalisés de la conduite des conservateurs. Ils s'animèrent d'un beau zèle de circonstance en faveur des principes méconnus, puis profitèrent de l'occasion pour harceler les conservateurs au parlement fédéral.

Il s'agissait dans le temps des questions dites de Manitoba et des écoles du Nouveau-Brunswick, questions où la majorité protestante foulait aux pieds la justice, opprimait et persécutait les catholiques de ces provinces. Certains chefs conservateurs, dans l'espoir d'adoucir les protestants et d'éviter une lutte dans laquelle ils auraient fini par l'emporter, s'étaient donné le tort d'agir en ces circonstances d'après les principes libéraux. Dans le prétendu intérêt de la paix, ils sacrifièrent les droits de la justice. Nous les combattîmes alors avec vigueur dans les journaux catholiques.

De leur côté, les libéraux surent habilement profiter de la situation. Ils ne se lassèrent point de répéter partout qu'ils n'avaient rien tant à cœur que de réparer les torts des conservateurs, puis, ils firent tant et si bien qu'ils les supplantèrent et prirent enfin les rênes du gouvernement. C'était au commencement de 1874.

Peu de temps après leur avènement au pouvoir, les libéraux qui, pour se faire agréer du peuple, avaient simulé une franche acceptation des vrais principes, crurent n'avoir plus

rien à redouter ni à ménager. Ils se démasquèrent et se montrèrent tels qu'on les avait toujours connus : ils firent fi de leurs promesses et ne réparèrent aucun des torts des conservateurs. Loin de là, on eût dit qu'ils s'ingéniaient à ajouter à la somme de ces torts.

Tout en se riant des principes de la religion et de l'Eglise dans leurs journaux et dans leurs discours, ils assurèrent par-ci par-là, dans les lieux où ils avaient quelque espoir d'être crus, qu'ils avaient un respect infini pour la religion et qu'ils étaient fils très dévoués de l'Eglise. Ils accommodaient leurs discours aux sentiments religieux et aux mauvaises passions de ceux qu'ils avaient pour auditeurs. Aux plus funestes doctrines, ils opposaient toujours, généralement par falsification, la note approbative de quelque abbé ou de quelque évêque français, et aussi de quelque prêtre canadien. Ce tour joué, ils concluaient qu'ils étaient avec l'Eglise, et que les ennemis les plus redoutables de cette Sainte Mère étaient justement ceux qui les accusaient d'errer et de forfaire à leurs devoirs. Le nom de Mgr l'archevêque Taschereau fut celui qu'ils invoquèrent le plus fréquemment en leur faveur, ainsi que celui du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Les choses en vinrent à ce point qu'attaquer les libéraux et les combattre était réputé un acte de désobéissance grave à l'autorité ecclésiastique. Les clameurs, poussées par les libéraux contre tous les tenants de la saine doctrine, pouvaient tromper et trompaient effectivement la masse du peuple, mais non pas la masse du clergé.

Le clergé, malgré toutes les calomnies qu'on avait débitées sur son compte, afin de le rendre suspect et d'anéantir son autorité, si redoutable aux libéraux, exerçait encore une grande influence sur le peuple. Voyant donc que les libéraux manœuvraient pour s'emparer du gouvernement provincial de Québec, afin de pouvoir, ce résultat obtenu, battre en brèche l'autorité de l'Eglise et le catholicisme dans son

château-fort, il prit la détermination d'éclairer les fidèles sur la malice des idées libérales, et de les mettre en garde contre ceux qui réclamaient leurs suffrages au nom de ces idées.

Pour anéantir les forces de ce terrible ennemi, les libéraux travaillaient, avec une énergie et une persévérance incroyables, à amener Mgr l'archevêque Taschereau à rompre avec ses suffragants et à se ranger de leur côté, sinon par une déclaration de principes, au moins par sa manière d'agir. Ils y réussirent au moyen de certains prêtres libéraux, de l'archevêché de Québec et du Séminaire de Québec, qui étaient de leurs amis, et qui représentèrent à Mgr l'archevêque que nombre de maux allait fondre sur lui s'il n'obtempérait pas à leurs conseils. Par des lettres, écrites à certains amis à Rome, on provoquait des réponses en ce sens, puis sans paraître avoir l'ombre d'une arrière-pensée, mais uniquement pour donner des nouvelles à ce bon archevêque, on lui passait ces réponses, qu'on savait bien devoir l'effrayer.

On connaissait, de plus, le faible de Mgr Taschereau, qui voulait sauvegarder sa popularité, et plaire à sa famille, tout imprégnée d'idées libérales. Les libéraux parvinrent, en conséquence, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, par exemple, au nom de la paix, à maintenir au nom du respect dû au caractère sacerdotal, qui ne permet pas au prêtre, d'après eux, de parler politique même en pures conversations privées, à paralyser l'influence et l'action du clergé, à bâillonner le prêtre dans la chaire, et cela, afin d'avoir leurs franches coudées. Mgr Taschereau les servit admirablement alors par ses circulaires.

Jusqu'ici, généralement parlant, le sentiment religieux, avait eu beaucoup de poids dans les élections politiques. Cela, on le conçoit, n'était guère du goût de nos libéraux impies qui ont besoin, pour que les élections tournent à leur profit, que la bride soit lâchée à toutes les passions et à tous les excès. Il fallait donc coûte que coûte et n'importe par quels moyens empêcher le clergé de signaler le mal qui prenait

un caractère des plus sérieux. De là, cet amas d'accusations mensongères qu'ils élèvent contre l'ingérence des prêtres dans les élections, afin de pouvoir les contrôler seuls et à leur gré.

Beaucoup d'hommes, et quelques-uns même dans le clergé, avec Mgr l'archevêque Taschereau à leur tête, semblent méconnaître la grandeur du mal qui nous dévore, et qui éclatera bientôt avec une formidable énergie. Ils se laissent prendre aux allures et aux protestations hypocrites des libéraux; ils les regardent comme formant un pur parti politique, puis, au nom de la charité, de l'union et de la paix, ils emploient toute leur influence et toute leur autorité à empêcher qu'on ne les combatte. Ces libéraux cependant forment une véritable secte, qui use de toutes les fourberies dont se servaient jadis les jansénistes et dont se servent aujourd'hui les affiliés aux sociétés, pour arriver à l'accomplissement des plus noirs desseins.

Il est même certain que la plupart d'entre eux, et surtout les chefs du parti, sont affiliés à la franc-maçonnerie.

Qu'on les juge tous par un seul, dont nous tairons le nom pour le moment. Ce Monsieur,[1] qui joue encore un rôle important en politique, se donne comme le fils le plus soumis de l'Eglise lorsqu'il parle en public. Il a néanmoins avoué, dans un cercle d'intimes, (et la preuve assermentée du fait peut être produite), que lui et ses amis regardent le catholicisme comme une superstition nuisible qu'il est urgent de détruire, mais avec prudence, sans paraître y toucher, et même en tâchant de faire exécuter le plus important de la besogne par les princes de l'Eglise, les évêques.

---

1. Ce monsieur (Wilfrid Laurier) n'avait pas encore été ministre en 1881, mais il est premier ministre du gouvernement fédéral depuis 1896. (Erreur corrigée avec l'autorisation de l'auteur, M. l'abbé Alexis Pelletier, aujourd'hui (nov. 1908) et depuis plusieurs années chapelain chez les Sœurs du Bon-Pasteur à Montréal, après avoir été curé de Saint-Bruno et de Valleyfield dans le même diocèse de Montréal.) (*Note* de 1909).

Cette partie importante de la besogne que devaient exécuter les évêques, d'après lui, c'était de fermer la bouche à leurs prêtres sur les questions politiques. Il disait que pour amener les évêques à agir de la sorte, il fallait leur persuader que rien ne compromet tant la religion que la présence et l'action du prêtre sur le terrain politique. Il ajoutait, de plus que les superstitions du catholicisme devaient finir par s'effacer devant le règne de la raison; que son but et celui de ses amis, en travaillant à se faire élire, était d'obtenir ce résultat. Il ajoutait encore qu'en communiant, comme il le faisait quelquefois, il ne se proposait pas de remplir un devoir de religion, mais de capter la confiance des hommes du peuple qui sont encore sous la fausse impression qu'on se nourrit de Jésus-Christ dans la communion. Il disait enfin qu'il regardait la confession comme chose tout à fait immorale; qu'il voyait bien que Jésus-Christ a existé et qu'il a été un grand homme, mais qu'il ne croyait pas à sa divinité.

Combien d'autres que l'on range parmi les bons catholiques, et qui partagent plus ou moins les idées de ce Monsieur![1]

VII. — *Nos Catholiques libéraux. — Ce qu'ils disent et ce qu'ils font pour n'être pas regardés comme condamnés par le Saint-Siège*

Nous venons de voir ce que sont nos libéraux impies, libéraux que le clergé a fortement combattus, à cause de la perversité de leurs desseins et de la peste de leurs doctrines.

1. W. Laurier s'est toujours efforcé de cacher aux catholiques, surtout aux Canadiens-Français, ses compatriotes, son jeu de sectaire ou d'ami des sectaires. Mais tous ceux qui l'ont suivi de près, l'ont connu de mieux en mieux, principalement depuis qu'il est devenu chef du gouvernement fédéral en 1896. C'est cependant, durant les élections fédérales d'octobre 1908, que sir Wilfrid Laurier a peut-être mieux montré encore ce qu'il est au fond. — W. L. est toujours représenté sur ses photographies avec un fer à cheval à sa cravate. — (*Note* de 1909.)

Quant à nos catholiques libéraux, ce sont tous ceux qui, à raison de divers intérêts, appuient ou favorisent les premiers d'une manière ou d'une autre, surtout par cette lâcheté qui pousse à garder le silence, comme l'a répété tant de fois Pie IX, d'illustre et sainte mémoire. Et ils sont très nombreux ceux-là parmi nous.

Tout inconvénient, quelque léger qu'il soit, leur sert de prétexte pour les empêcher d'agir, et pour permettre à l'erreur et au mal de s'insinuer partout sans être sérieusement inquiétés. Ils ne veulent pas comprendre que Jésus-Christ ne donne à ses fidèles serviteurs que les humiliations, les persécutions, les revers momentanés. Ils n'ignorent pas que telle est la doctrine de l'Evangile, mais ils s'imaginent qu'elle ne saurait guère avoir d'application dans les temps que nous traversons. Aussi, sitôt qu'ils croient entrevoir, même dans le plus extrême lointain, la perte de leur influence, de leur réputation d'hommes sages et habiles, d'hommes conciliants, modérés et populaires; sitôt qu'ils se voient exposés à des tracasseries, à des déboires, à soutenir des luttes un peu difficiles; sitôt enfin qu'ils doutent du prompt succès d'une entreprise en faveur de la bonne cause, qu'ils craignent de ne pas jouir eux-mêmes du triomphe, ils se tiennent prudemment en repos. Pour justifier leur inaction, ils invoquent le prétexte qu'il ne faut pas troubler la paix et qu'il vaut mieux laisser faire que d'irriter les ennemis et les déchaîner contre l'Eglise.

Comme nos libéraux de toute nuance sont de vrais libéraux, des libéraux formés à l'école de ceux que l'on rencontre en France et en Belgique, il est tout naturel qu'on juge que voter pour eux, afin de les envoyer au parlement prendre part à la conduite des affaires publiques, est en soi faute grave, puisque Pie IX a déclaré qu'ils causent à la société plus de tort que les *communeux*.

Pour donner le change sur ce qu'ils sont, nos catholiques libéraux ont recours à mille artifices. Ils tendent par exem-

ple, de s'assimiler aux libéraux, soit de l'Angleterre, soit des Etats-Unis, soit de la province d'Ontario, libéraux qui, dans ces contrées, où domine une majorité protestante, demandent égale liberté pour tous en matière de religion, puis veulent aussi que tous bénéficient également, autant que possible, des avantages que procure le progrès matériel. *De tels libéraux ne sont pas les libéraux qu'a condamnés l'Eglise : ce sont uniquement des hommes qui revendiquent pour les bons, à qui elle est refusée, une liberté dont jouissent les méchants.* Dans l'impossibilité absolue pour le moment de faire reconnaître les droits du catholicisme supérieurs à tous autres droits, ils travaillent à obtenir que le catholicisme jouisse au moins des mêmes avantages que les fausses.

Or, il est évident qu'entre ces hommes et nos libéraux il y a la distance d'un abîme. Ces derniers, en effet, ne se contentent pas de reconnaître qu'il faut user, à l'égard des protestants, de la tolérance pratique qu'exigent certaines circonstances, mais ils soutiennent que le protestantisme a des droits à faire valoir tout comme le catholicisme. Ils vont même plus loin. Comme tout exercice de la liberté leur parait légitime, ils sont prêts à sacrifier les droits de l'Eglise et même les principes, au profit de la libre-pensée.

Ce qui a lieu dans la province de Québec, à l'égard des journaux, est la preuve publique et manifeste de ce que nous disons ici. Tout mauvais journal poursuit triomphalement sa route sans être jamais inquiété ni molesté : on le laisse faire comme il l'entend. Mais s'agit-il d'un journal vraiment catholique? On le proclame coupable chaque jour de grands crimes; on le persécute ouvertement et dans l'ombre, on le bâillonne, et quand on l'a détruit ou au moins réduit à ne publier plus que des *faits divers* insignifiants, on croit avoir excellemment servi la cause de Dieu[1]. On se dit : « il n'y a

1. N'est-ce pas ce qui nous arrive? Est-ce que Mgr Bégin ravalera nos intentions, franchement catholiques, au niveau des tendances outrageusement libérales et sectaires d'un Langelier! Or, il entrave la diffu-

plus de bruit, la paix règne par conséquent; donc tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

Les catholiques libéraux disent encore qu'on les apprécie injustement à raison de leurs alliances politiques avec les représentants que la province d'Ontario députe au parlement fédéral. Ils ajoutent que si l'on applique le même mode d'appréciation aux conservateurs, ces derniers ne devront pas être considérés comme valant mieux qu'eux. Cela est faux.

Ce n'est pas d'après les alliances politiques, formées avec les députés de la province d'Ontario, qu'on se prononce sur la valeur bonne ou mauvaise des partis, mais sur les principes professés par les chefs canadiens-français de la province de Québec. Ceux que nous députons au parlement fédéral ne sont pas, relativement à ceux que la province d'Ontario envoie au parlement, dans le cas des électeurs. Ceux-ci peuvent agréer ou rejeter les candidats qui briguent leurs suffrages, tandis que nos députés, qui sont forcés par la constitution de marcher avec Ontario, doivent accepter les représentants que cette province a élus. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils s'allient avec les députés d'Ontario qui sont les plus favorables à tous nos vrais intérêts, à nos intérêts religieux, en particulier, et c'est ce que les conservateurs ont généralement fait. Les libéraux semblent avoir à cœur de tenir une conduite toute contraire.

Ils disent, en outre, qu'ils ne sont libéraux qu'à propos de questions purement politiques. C'est encore faux. Ces questions purement politiques, qu'ils mettent en avant, ne sont qu'un voile, un leurre au moyen duquel ils essaient de dissimuler les mauvais principes qu'ils travaillaient à faire prévaloir et à incarner dans les faits. En vérité, le moindre

---

sion de nos livres qui défendent les droits et les immunités de l'Eglise romaine, mais il laisse se répandre, sans la moindre critique, l'œuvre diffamatoire de ce libéral avéré : et il est le soutien des âmes chrétiennes et leur défenseur? N'est-ce pas à se demander avec inquiétude ce qu'il ferait s'il ne l'était pas! Du moins, comment et en faveur de qui exerce-t-il ce noble ministère?

homme de bon sens admet de suite que le clergé ne s'occuperait pas le moins du monde de la politique, si elle consistait uniquement pour nous dans la question de savoir quel est le meilleur mode d'administration à adopter, pour favoriser d'une manière plus efficace le développement du progrès matériel. Si le clergé canadien surveille la politique de si près, c'est qu'il y voit des principes d'un ordre supérieur à protéger ou à combattre.

On dit encore qu'il y a nombre de catholiques pieux dans le parti libéral, qu'ils ont d'excellentes intentions, et que, puisqu'il en est ainsi, le libéralisme, qu'ils proposent, ne saurait être condamnable, encore moins condamné. A cela, nous répondrons que la même chose a lieu en Belgique et en France, et que c'est là ce qui constitue le grand danger du libéralisme. En effet, Pie IX n'a-t-il pas déploré plus d'une fois que des hommes pieux, tout en témoignant beaucoup d'amour et de zèle pour la religion, prêtent cependant une main amie aux desseins des pervers par l'appui que, sous un prétexte ou sous un autre, ils donnent à leurs manœuvres. Pie IX ajoutait que ces catholiques libéraux, qui causent un si grand préjudice à la religion, rejettent avec horreur toute erreur manifeste, mais que, par amour d'une fausse conciliation et d'une fausse paix, ils favorisent de très pernicieuses opinions. Et c'est justement ce qui a lieu au Canada.

Les catholiques libéraux chez nous vont même plus loin que cela; ils se sont laissés entraîner à professer eux-mêmes de graves erreurs, comme tous ont pu le constater par la lecture de nombreux écrits, entr'autres, d'une série d'articles publiés par un journal de Québec, intitulé *l'Evénement*, à la fin de 1876 et au commencement de 1877, et signés *Rétribution*. Ces articles, de provenance cléricale, montrent bien clairement ce que sont les catholiques libéraux de la province de Québec.

Dans ces articles, outre que les faits sont horriblement

défigurés et nos réclamations présentées sous le jour le plus faux, procédé dont les libéraux ne manquent jamais de faire usage, on prêche la liberté de conscience et l'omnipotence absolue de l'Etat. On va jusqu'à soutenir que si, dans une élection politique, un électeur est déterminé, par un sermon qu'il a entendu, à voter dans un sens plutôt que dans un autre, il ne vote plus librement, et qu'on doit taxer d'influence dite *indue*, c'est-à-dire condamnable, l'acte par lequel il a été poussé à agir comme il a fait. A ce compte-là, il faudrait donc biffer tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, qui, parce qu'ils gênent la liberté mauvaise, nous influenceraient d'une manière *indue*.

C'est en vertu d'un tel principe que nous avons vu, à trois reprises différentes, à Gaspé, à Charlevoix et à Berthier, des élections politiques annulées; on a prétendu que certains fidèles avaient été inclinés à voter pour tel candidat, en vertu des enseignements reçus du haut de la chaire, et que conséquemment leur vote n'était pas le fruit de la liberté requise en pareil cas.

Le même auteur, qui signe *Rétribution*, dit encore qu'un juge doit juger suivant la loi civile, quand même cette loi serait en opposition directe à la loi ecclésiastique, à la loi naturelle et même à la loi divine positive. Et c'est ce que trois juges, dont deux catholiques, ont mis en pratique dans une cause où les sermons des curés étaient incriminés comme ayant exercé une influence *indue*. Ces juges ont dit en rendant leur sentence : « Nous sommes juges pour juger suivant la loi du pays, et, comme tels, nous ne reconnaissons pas d'autre loi que celle-là. »

Mgr l'archevêque Taschereau, dans le diocèse duquel et sous les yeux de qui toutes ces énormités ont été publiées, a laissé faire, pouvant tout empêcher. Loin de blâmer la publication de ces articles, il a paru heureux qu'ils vissent le jour. Il n'a, comme on verra dans la suite, de sévérités à

exercer que contre les journaux catholiques qui luttent contre la presse libérale et impie.

Le libéralisme veut régner parmi nous et y exercer un empire souverain. Pour y parvenir, il tient énormément à n'être pas connu pour ce qu'il est. Telle est la raison d'être des mille et une manœuvres qu'on a employées, comme des efforts inouïs que l'on a faits pour donner à croire que, dans la Province de Québec, il n'y a pas de libéralisme condamné par le Saint-Siège. On a parlé et l'on a écrit dans ce sens à Rome, et Rome, qui n'aime à penser mal de personne, a cru ce qu'on lui disait jusqu'à un certain point. Pie IX cependant nous a donné de sérieux avertissements dont nos catholiques libéraux ne veulent pas tenir compte. Ils ne s'en inquiètent pas plus que s'ils étaient habitants de la lune.

Mais s'il n'y a pas chez nous de libéralisme condamné, comment expliquer qu'il y ait eu et qu'il y ait encore plusieurs journaux, organes de ce libéralisme, notamment le *Journal de Québec*, l'*Evénement*, la *Patrie*, l'*Electeur*, la *Gazette de Sorel*, la *Tribune*, et quelques autres? Ces journaux se donnent pour mission spéciale de reproduire toutes les tirades échevelées du libéralisme français, belge et italien, et ils ne font que louer les hommes, les choses et les institutions qui sont le plus opposés à l'Eglise. Puisque des journaux libéraux existent chez nous et qu'ils se soutiennent, c'est le signe certain qu'ils ont de nombreux souscripteurs et de plus nombreux lecteurs. Il est évident par là même qu'ils ont de nombreux partisans.

Nos libéraux, poussés au pied du mur et voulant toujours cacher leurs noirs desseins à l'aide de perfidies, disent qu'ils ne veulent pas séparer absolument la religion de la politique, et ils avouent qu'il est des cas où la religion a des intérêts dans les questions politiques, et qu'alors, dans ces cas, le clergé a le droit d'intervenir. Mais en faisant cette concession, ils ne cèdent rien du tout en réalité, car ils ont soin de

se poser seuls juges des cas où la religion a quelque chose à voir dans la politique et où le clergé doit intervenir.

Ce qui le prouve plus que suffisamment, c'est qu'ils se ruent avec brutalité, et surtout en public, non seulement contre les prêtres, mais même contre les évêques, qui osent par de solides et salutaires instructions contrarier leurs desseins pervers. Mgr de Rimouski, entr'autres, ayant fait un très solide exposé de doctrine pour atténuer le scandale donné par la sentence des trois juges, dont il a été question plus haut, s'est vu bafoué de la manière la plus indigne par les organes de notre presse libérale. Mais il faut dire que s'ils ont poussé les choses aussi loin, c'est qu'ils étaient certains d'avoir l'approbation du Séminaire de Québec, de l'Université Laval et même de Mgr Taschereau. Ce dernier, en effet, n'en a pas fait mystère.

A cette occasion, il écrivit dans les journaux que l'un des juges, professeur de l'Université Laval, dont se plaignait Mgr de Rimouski, continuerait de remplir ses fonctions de professeur de la Faculté de Droit, vu que, malgré les griefs formulés contre lui, il n'avait pas été condamné à Rome. Et Rome ne pouvait pas alors l'avoir condamné ou approuvé, puisqu'elle n'avait pu même prendre connaissance de cette affaire. De la part de Mgr Taschereau, c'était agir on ne peut plus mal. Il disait la vérité en disant que le professeur, dont il était question, n'avait pas été condamné par Rome ; mais il donnait à entendre qu'à Rome on s'était occupé des doctrines émises par ce professeur, ce qui n'était pas vrai.

Il est triste et infiniment triste d'avoir à signaler de tels oublis en matière de vérité et de justice, mais il le faut puisque nous écrivons pour le triomphe de ces deux vertus.

Disons enfin, pour conclure de tout ce qui précède, que le libéralisme produit bien au Canada, les funestes effets signalés par Pie IX : il brise les liens de l'unité catholique en autorisant les fidèles à se faire juges de leurs pasteurs, et à

ne prendre de leurs enseignements que ce qui leur convient. Aussi, même dans la plupart des campagnes, l'on voit des gens, tout ignorants qu'ils sont des premiers éléments de la doctrine catholique, se révolter contre toute parole, dite en chaire, qui ne cadre pas avec leurs opinions, et la mépriser. Ce phénomène, car s'en est un au Canada, ne se manifeste tout particulièrement que depuis que Mgr Taschereau est archevêque de Québec.

Pour tout dire en un mot; *le libre examen du protestantisme entre chez nous par la porte que lui a ouverte le libéralisme soi-disant.*
